

Joyeux Mawlid : le père Viot répond au père Feroldi

Author : Maximilien Bernard

Categories : [Conférence épiscopale](#), [Eglise en France](#), [En Une](#), [Islam](#), [Perepiscopus](#)

Date : 7 janvier 2016



[Sur son blogue](#), le père **Michel Viot** s'en prend au père **Feroldi**, responsable des relations avec les musulmans, au nom de la CEF :

"Je ne puis me résoudre à un tel compte, pas plus qu'aux contes dont il découle ! Je ne mets pas en doute les bonnes intentions, à la fois pacifistes et conciliatrices du Père Vincent Feroldi, responsable du dialogue avec l'Islam, au nom de notre conférence épiscopale. En cette année de grâce 2015, selon certains calculs, les dates de naissance de Jésus et de Mahomet étaient très proches : 24 décembre pour le prophète de l'Islam, 25 décembre pour le Fils Éternel de Dieu ! Et de préciser que c'était la première fois depuis 457 ans qu'il y avait une telle « coïncidence » !

Je comprends qu'en ces temps troublés et pleins de violence on veuille chercher des « signes » de rassemblement ! Mais sur des sujets aussi sensibles, il faut être prudent et surtout vrai ! Beaucoup de musulmans, pour ne prendre qu'un exemple, aiment manger des croissants à leur petit déjeuner ! C'est bien ! Mais faudrait-il pour autant en faire un symbole d'unité, surtout quand on connaît l'origine de cette « viennoiserie » ! Personne ne sait à quelle époque de l'année Jésus et Mahomet sont nés ! Épargnons nous donc ce « miracle » emprunté de dates, qui ne saurait constituer un signe, parce que ne reposant sur rien d'historique !

Je ne me prononce pas en ce qui concerne le calcul de la naissance de Mahomet qui ne remonte pas avant la fin du Xe siècle, référence que d'ailleurs tous les musulmans n'approuvent pas. En revanche pour ce qui concerne Jésus, cette date n'a rien de précis ; elle a été comprise de manière fort différente, renvoyant du solstice d'hiver aux dates de prise de fonction des prêtres du Temple de Jérusalem, calcul fait à partir de ce qui concerne Zacharie, le père de Jean-Baptiste, et dans ce cas Jésus serait né au début du mois de décembre. Cela dit, ce qui compte pour les chrétiens c'est que Jésus soit né sous le règne de César Auguste, conçu du Saint Esprit dans le sein de la Vierge Marie. Certes mon confrère nous fait justement remarquer que le Coran mentionne Myriam ! Mais ce livre, référence religieuse de tous les musulmans, est bien loin de tirer les conclusions qui s'imposent de la maternité divine de Marie. Il valide la conception du Saint Esprit, ce à quoi certains catholiques « patentés » ne croient plus ! Dont acte ! Mais est-ce une raison pour exhorter les catholiques à retrouver les chemins de la piété mariale par les sourates du Coran ?

De plus, compte tenu de l'inculture religieuse des chrétiens de France, contrairement aux musulmans nos compatriotes, il est plus qu'évident que l'exhortation du Père Feroldi nous mène droit au syncrétisme et au relativisme. Les catholiques de France ont dans ce domaine des longueurs d'avance sur les français musulmans. Soyons clairs, le concile Vatican II n'est pas en cause ! Ce qu'il a déclaré sur l'oecuménisme, le dialogue inter religieux et la liberté religieuse, doit être lu dans la continuité de ce que l'Eglise catholique a toujours enseigné. Il n'y a de salut qu'en Jésus Christ, même pour ceux qui ne le savent pas et qui ont su « aimer le plus petit de ses frères » ! Mais, affirmer à la fin d'un propos qui encourageait en cette fin d'année 2015 à se réjouir pour la naissance de Jésus et de Mahomet : « En 2015, Jésus le Sauveur est bien signe, grâce et miséricorde pour tous les hommes ! Il est le Prince de la paix » n'explique pas la vérité catholique du Concile, pour qui Jésus n'a pas attendu 2015, coïncidence des naissances de Jésus et de Mahomet pour être ce qu'il est ! Abraham s'est réjoui en voyant son jour ! Et notre Seigneur d'ajouter : « Avant qu'Abraham fut Je suis ! ».

Le message du Père Feroldi relayé par La Croix, par les bons soins de la même journaliste décidément très « intéressée » par l'Islam et si indulgente pour les djihadistes français (voir mon [article précédent](#)), a beaucoup blessé nos frères chrétiens d'Orient. Ils nous reprochent non sans raison de les avoir abandonnés et sacrifiés à ce que nous avons cru être nos intérêts ! Je ne pense pas qu'ils aient particulièrement envie de se réjouir de la naissance de Mahomet, pas plus qu'ils ne ressentent le besoin de nourrir leur piété mariale de sourates du Coran ! Pour eux, le journal La Croix ne traduit plus qu'une vérité de l'Occident déchristianisé, vérité qui en russe se traduit par Pravda, et qui rappelle ce que fut ce journal avant la chute d'un mur célèbre ! Il devient le symbole d'une pensée unique, prêt à tout pour rester à la mode et pourquoi pas, comme me le disait un d'entre eux au téléphone, prêt à rajouter la naissance de Bouddha à celles de Jésus et de Mahomet, pour présenter au monde une trinité plus large et plus tolérante encore.

Ce « signe de paix » du Père Feroldi est reçu par beaucoup de chrétiens, tant en Orient qu'en Occident, comme une compromission, voire même un baiser de Judas ! Aussi, voudrais-je corriger cette interprétation, qu'il faut pardonner à des gens qui vivent la persécution. Je préférerai parler du « baiser Lamourette » ! Épisode bien oublié de la révolution française mais ô combien toujours d'actualité !

Le 7 juillet 1792, **Antoine Adrien Lamourette**, évêque constitutionnel de Rhône et Loire, Métropolitain du Sud Est (donc évêque de Lyon) député à l'Assemblée Législative, intervint dans un débat qui paraissait sans issue ! Et de fait il l'était, derrière la question de l'instauration d'une deuxième chambre (ce qui sera plus tard la chambre des pairs puis le Sénat) se cachait en fait l'avenir de la monarchie constitutionnelle et la possibilité de lui substituer la République, souhaitée par une minorité ! Lamourette, qui avait collaboré avec **Mirabeau**, et gardé malgré son goût pour les idées nouvelles ses sentiments chrétiens, interrompit les débats par une Motion d'ordre ! Son bref discours se résuma par un rejet des deux chambres et de toute idée de République, union autour de la constitution, appel à l'unité de l'assemblée ! Pleins feux donc sur le sentimentalisme et les bonnes intentions fraternelles. Les pires ennemis s'embrassent, rient, Lamourette ayant donné l'exemple ! On alla même chercher le roi qui, bien qu'acclamé, fut plus perplexe que l'auteur du baiser, qui je le crois était aussi sincère que mon confrère le Père Feroldi. Mais le lendemain, 8 juillet, on se haït encore plus que la veille ! Le 10 août eut lieu le massacre des Tuileries, début septembre celui des prisons, le 21 janvier 1793 l'exécution du roi, puis le début de la Terreur. Lamourette fut guillotiné le 11 janvier 1794 après avoir, dit-on, embrassé le bourreau, sur l'injonction de la foule ! Je ne souhaite cette fin à personne ! Mais elle est souvent inéluctable pour ceux qui croient aboutir à la paix par de seuls bons sentiments !

On ne peut jamais faire l'économie de la vérité, plus les affaires sont importantes. Et dans les affaires religieuses et politiques, chacun sait que quand on se serre la main ou qu'on s'embrasse, les questions qui fâchent ont déjà été réglées par des négociateurs ! Ce qui est encore loin d'être le cas avec les musulmans. Le dialogue doit donc se poursuivre pour se fixer des règles du « vivre ensemble », comme Napoléon le fit avec les juifs en 1808, pour leur plus grand bonheur au sein de leur patrie française. Le souci des autres doit pousser à des exigences raisonnables et respectueuses des consciences, et non à des baisers de comédies, préludes à des morsures dont il est toujours difficile de se remettre !

A titre de curiosité historique et seulement pour montrer qu'un pouvoir politique peut, s'il le veut et le peut, agir utilement, même en matière religieuse, je sou mets à la réflexion de chacun les 12 questions auxquelles durent répondre les responsables du judaïsme convoqués par l'Empereur, le 6 juillet 1806 à Paris. Les réponses qui arrivèrent au bout d'un an ne plurent pas toutes à Napoléon. Mais les juifs y gagnèrent tout de même la liberté de culte et un statut officiel stable !

1. Est-il licite aux Juifs d'épouser plusieurs femmes ?
2. Le divorce est-il permis par la religion juive ? Le divorce est-il valable sans qu'il soit prononcé par les tribunaux et en vertu de lois contradictoires à celles du code français ?
3. Une Juive peut-elle se marier avec un Chrétien, et une Chrétienne avec un Juif ? Ou la loi veut-elle que les Juifs ne se marient qu'entre eux ?
4. Aux yeux des Juifs, les Français sont-ils leurs frères ou sont-ils des étrangers ?
5. Dans l'un et l'autre cas, quels sont les rapports que leur loi leur prescrit avec les Français qui ne sont pas de leur religion ?
6. Les Juifs nés en France et traités par la loi comme citoyens français regardent-ils la

France comme leur patrie ? Ont-ils l'obligation de la défendre ? Sont-ils obligés d'obéir aux lois et de suivre toutes les dispositions du Code civil ?

7. Qui nomme les rabbins ?
8. Quelle juridiction de police exercent les rabbins parmi les Juifs ? Quelle police judiciaire exercent-ils parmi eux ?
9. Ces formes d'élection, cette juridiction de police et judiciaire sont-elles voulues par leurs lois, ou seulement consacrées par l'usage ?
10. Est-il des professions que la loi des Juifs leur défende ?
11. La loi des Juifs leur défend-elle de faire l'usure à leurs frères ?
12. Leur défend-elle ou leur permet-elle de faire l'usure aux étrangers ?

Leur communauté lui en fut reconnaissante. Mains signes le prouvent, tableaux et textes dont celui-ci du 7 mars 1807: « Béni soit à jamais le Seigneur Dieu d'Israël, qui a placé sur le trône de France, un prince selon son cœur. Dieu a vu l'abaissement des descendants de l'antique Jacob et a choisi Napoléon le Grand pour être l'instrument de sa miséricorde. À l'ombre de son nom, la sécurité est rentrée dans nos cœurs et nous pouvons désormais bâtir, ensemençer, moissonner, cultiver les sciences humaines, appartenir à la grande famille de l'État, le servir et nous glorifier de ses nobles destinées. »